

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00312

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS VERT 2024 - PRÉVENTIONS DES RISQUES D'INCENDIE DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 122

Nombre de présents : 67

Nombre de pouvoirs : 24

Nombre de voix : 91

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Denis BARRIOL, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIÉRI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU représenté par Mme Françoise BOULAT, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Jacques VALENTIN

RECU EN PREFECTURE

Le 07 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240530-D20240031210

Date de mise en ligne : 07 juin 2024

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Catherine GROUSSON donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Thierry NITCHEU,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Laura CINIEMI,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
Mme Michèle BISACCIA, M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER, M. Philippe DENIS,
Mme Véronique FALZONE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Louis-Jean FONTBONNE,
M. Jérôme GABIAUD, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Yves LECOCQ,
Mme Fabienne MARMORAT, M. Yves MORAND, Mme Solange MORERE,
Mme Evelyne ORIOL, M. Marc PETIT, M. Jacques PHROMMALA,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gérard TARDY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,
Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS VERT 2024 - PREVENTIONS DES RISQUES D'INCENDIE DE FORET ET DE VEGETATION

Saint-Etienne Métropole est en charge de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) depuis 2018.

Sur le périmètre Métropolitain, 5 massifs forestiers se distinguent du reste du territoire.

Aujourd'hui, toutes ces zones boisées restent sensibles aux feux de végétations, mais avec une gradation plus ou moins élevée aux risques incendie suivant :

- leurs reliefs ;
- leur orientation selon les points cardinaux ;
- leur géographie avec des couloirs, des talwegs, par rapport aux vents dominants ;
- la direction du vent qui forme avec la ligne de crête avec un angle d'incidence ;
- l'essence des végétaux composant ce massif ;
- la nature des sols et à leur sensibilité à la sécheresse ;
- le manque d'eau, assèchement des strates végétales ;
- le dérèglement climatique.

Ainsi, 13 des communes métropolitaines ont été classées massif forestier à risques d'incendie dans les arrêtés préfectoraux DT 11-538 du 8 août 2011 et DT 20-0385 du 29 juillet 2020. 5 ont été classées communes sensibles aux feux de forêt dans les arrêtés préfectoraux DT 11-538 du 8 août 2011 et DT 20-0385 du 29 juillet 2020.

Aussi, Saint-Etienne Métropole se met en ordre de marche pour mettre en place les moyens et les aménagements nécessaires pour équiper les secteurs les plus sensibles aux risques d'incendies de forêt et de végétaux pouvant entraîner des conséquences sur des constructions existantes.

Des réserves enterrées devront ainsi être déployées sur les zones où la DECI ne peut être assurée par le réseau d'eau potable.

Une première tranche a été engagée en 2023 pour équiper les communes de La Valla-en-Gier, Sainte-Croix-en-Jarez et Saint-Etienne - Rochetaillée avec la création de 5 réserves.

La présente demande de subvention porte sur une deuxième tranche de travaux pour la création de 8 réserves incendie destinées à défendre des bâtiments situés à proximité de zones boisées au titre des actions du fonds vert suivantes :

- A2 : réalisation de plateformes de retournement en bout de voiries existantes afin de faciliter les manœuvres des véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie ;
- A3 : étude et travaux de création de points d'eau de façon à ce qu'aucune construction existante à usage d'habitation ne soit située à moins de 150 m d'un tel point d'eau en zone d'aléas fort à très fort, moins de 200 m en zone d'aléas modérés.

Les 8 opérations prévues sont listées dans le tableau joint en annexe. Elles concernent les communes de Cellieu, Chagnon, Chamboeuf, Le Chambon-Feugerolles, Saint-Joseph, Saint-Maurice-en-Gourgois et Saint-Etienne – Saint-Victor-sur-Loire.

Le plan de financement se décompose de la manière suivante :

- montant total du projet : 508 128,85 € HT ;
- subvention attendue à hauteur de 30 % : 152 438,66 € ;
- reste à financer : 355 690,20 € HT.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **engage les différentes opérations listées en annexe ;**
- **sollicite les subventions notamment auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds vert – Prévention des risques d'incendie de forêt et de végétation ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à procéder aux démarches nécessaires pour ce faire et lui donne délégation pour déposer les demandes de subvention opération par opération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 21-21568-DECI-437 du budget principal de l'exercice 2024 ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13-1321-DECI-437 du budget principal de l'exercice 2024.**

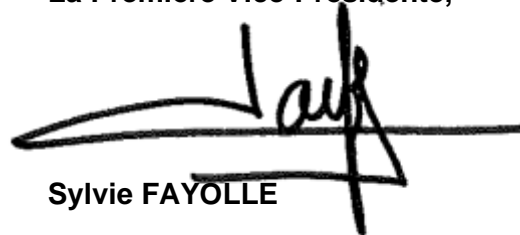
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE

DECI - Programme 2024

Année	Commune	Lieu-dit	Capacité	Estimation (€ HT)	Observations
2024	CELLIEU - LA GRAND'CROIX			60 821,25 €	Création de réserve enterrée
2024	CHAGNON	ENTREE DU BOURG	120 m ³	74 060,89 €	Création d'une réserve enterrée (site classé)
2024	CHAMBOEUF	PETITE COMBE	120 m ²	67 135,35 €	Création d'une réserve enterrée
2024	LE CHAMBON FEUGEROLLES	VALLEE DE COTATAY	120 m ³	57 961,00 €	Création d'une réserve enterrée
2024	SAINT-JOSEPH	LE BOURG	2 x 120 m ³	110 756,00 €	DECI AERIENNE ET SOUTERRAINE
2024	SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	POMMERLET	120 m ³	57 939,53 €	Création d'une réserve en substitution d'un PI < 30 m ³ /h
2024	SAINT-ETIENNE-ST VICTOR	QUERET	120 m ³	79 454,83 €	Création d'une réserve en substitution d'un PI < 30 m ³ /h
Montant du programme 2024 € HT				508 128,85 €	

